

*Date de dépôt : 3 juin 2020*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Yves de Matteis : PVA-Genève, seule association réunissant l'ensemble des personnes concernées par le VIH/sida, est-elle destinée à disparaître ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 12 mai 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*PVA-Genève, association créée en 1992 par des personnes vivant avec le VIH/sida, est animée par des personnes venant de tous horizons, elles-mêmes concernées, et constitue un lieu unique de rencontre et de partage qui soutient aussi une politique de prévention en la matière.*

*PVA-Genève offre aux personnes vivant avec le VIH/sida et à leurs proches une structure d'accueil, d'information, de convivialité et de solidarité, défend les intérêts de ses membres qui feraient l'objet de discriminations fondées sur leur statut sérologique, agit efficacement en matière de prévention et de lutte contre le sida et favorise le dialogue entre les acteurs médico-sociaux et l'ensemble de la société.*

*Or, en date du 28 janvier 2020, des représentant-e-s de PVA-Genève ont participé à une rencontre avec le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, ceci notamment afin d'établir le nouveau contrat de prestations 2021-2024. Il s'agissait de partager les bons résultats du travail effectué durant les derniers trois ans ainsi que la vision et les perspectives des responsables de PVA-Genève dans le futur.*

*Malheureusement, malgré l'excellent bilan de l'association, le département a présenté un plan de financement avec une coupure budgétaire de 25% chaque année à partir de 2022, ceci sans aucune réflexion concernant les prestations que PVA-Genève devrait fournir dans les années à venir, selon les chiffres suivants :*

<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
148 494 francs	111 370 francs	74 247 francs	37 123 francs

*La teneur de ce plan financier a bien entendu choqué les représentant-e-s de l'association, étant donné qu'il propose ni plus ni moins que la disparition de l'association, ceci à brève échéance.*

*Au final, ce « plan financier » est bien plutôt une condamnation à mort de la seule association de pairs à destination de l'ensemble des personnes concernées par le VIH/sida, ceci sur l'ensemble du canton. En effet, cette planification financière ne laisse pas de marge à la survie de l'association qui, depuis presque 30 ans, vient en soutien aux personnes concernées par le VIH/sida et à leurs proches.*

*Priver cette population d'un canal d'expression de leur ressenti peut sembler, aux personnes concernées mais également à toutes les personnes qui s'en soucient, totalement irrespectueux vis-à-vis des discriminations qu'elles ont eu à subir depuis plus de 40 ans, ceci alors même que les résultats fournis par PVA-Genève en termes d'objectifs atteints ont toujours dépassé ceux définis avec le département de la santé, malgré une coupure budgétaire de 25% au début du contrat de prestations de PVA-Genève pour l'exercice 2016-2020.*

*Lors de toutes les rencontres de PVA-Genève avec le département de la santé, ses représentant-e-s avaient toujours été félicité-e-s pour l'excellent travail accompli et incité-e-s à aller de l'avant, comme cela a été protocolé dans les procès-verbaux de ces rencontres.*

*PVA-Genève effectue, depuis 30 ans, un important travail de lutte contre la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH/sida, le seul virus qui, en plus d'atteindre la condition physique de la personne, crée une stigmatisation sociétale malheureusement toujours présente aujourd'hui.*

*Par ailleurs, avec la pandémie du coronavirus qui sévit encore actuellement, les membres de cette association – et, au-delà, toutes les personnes séropositives du canton – sont soumises à des risques encore plus importants que la majorité de la population, étant donné leur fragilité immunitaire bien plus grande.*

*Aussi je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :*

- ***Le Conseil d'Etat a-t-il vraiment l'intention de mettre fin à l'existence de l'association PVA-Genève, seule association réunissant l'ensemble des personnes concernées par le VIH/sida, ceci en respectant le plan financier mentionné ci-dessus ?***
- ***Quelle alternative crédible, viable et surtout représentative et légitime le Conseil d'Etat compte-t-il offrir aux personnes vivant avec le VIH et à leurs proches ?***

*Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

L'épidémie de HIV cède le pas depuis plus de 10 ans dans le canton de Genève et c'est une bonne nouvelle. Annuellement ce ne sont plus qu'une cinquantaine de diagnostics qui sont identifiés.

Le département chargé de la santé assure la gestion des projets de promotion de la santé et de prévention. Il alloue environ 10 millions de francs par an par le biais de contrats de prestations à des associations sans but lucratif. De longue date, pas moins de 2/3 de cette somme est attribuée à des associations en lien avec la lutte contre le SIDA. Il faut réévaluer ces proportions face aux nouveaux enjeux sanitaires.

En 2017, le Conseil d'Etat a présenté un concept de promotion de la santé et en 2019 le plan d'actions qui en découle, le « Plan cantonal 2019-2023 ». Un des points forts des projets du Plan est d'aller au-delà d'une promotion de la santé principalement axée sur les maladies pour se concentrer sur les conditions favorisant le développement de maladies. Ainsi il n'y a plus de plan de lutte spécifique contre le diabète ou les maladies cardiovasculaires. La promotion de la santé est désormais axée sur les déterminants comportementaux, l'environnement social et physique, ainsi que sur les différentes phases de vie. Dans le cadre du renouvellement des contrats de prestations, il a été demandé aux associations de proposer des prestations en cohérence avec ce plan cantonal. Plusieurs associations œuvrant dans le cadre du VIH se sont vues proposer d'effectuer ce travail. PVA-Genève est l'une d'entre elles.

Les prestations fournies par PVA-Genève sont en lien avec l'axe 2 du plan cantonal qui traite des inégalités de santé. Ces prestations s'adressent également à une minorité de la population porteuse du HIV. Pour cette raison et dans l'optique de toucher un public plus large et non encore atteint par les programmes de promotion de la santé et de prévention, il a été demandé à PVA-Genève de se rapprocher de l'association Groupe sida Genève, qui est en pleine mutation, pour pouvoir délivrer des prestations à un public cible large dans le cadre des inégalités de la santé.

Pour donner le temps à PVA-Genève d'effectuer d'abord une analyse puis un rapprochement, le plan financier prévoit une diminution progressive sur les 4 prochains exercices.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS